

Brochure d'information pour les parents

Parents et fils,
en route ensemble
vers un « autre » avenir.
par petits pas,
devenir adulte, éduquer,
parfois un chemin difficile,
à recommencer plusieurs fois.
à découvrir et se découvrir,
avec l'audace de croire,
en les forces de chacun.

Avec l'engagement et la patience de chacun
nous recommençons et travaillons ensemble
à un nouveau départ.

Nous souhaitons vous informer du fonctionnement de notre centre. N'hésitez pas de demander plus d'explications si vous le souhaitez.

Les problèmes et les difficultés entre les gens ne viennent pas de soi-même. Beaucoup de souffrances les ont précédés. Parfois les difficultés s'empilent à travers le temps et les générations.

Ici dans le centre « de Waai » nous savons que les parents et le jeune ensemble et appart ont fait chacun de leur façon beaucoup d'efforts pour essayer de changer les choses. Si rien ne change au sens positif, tout le monde est déçus. Le chagrin et la colère par impuissance sont proches l'un de l'autre. Parfois les gens n'en peuvent plus et ont envie de tout arrêter.

« De Waai » offre à votre fils une possibilité de retrouver le calme, de restaurer les ruptures, de se remettre d'une . Quand la situation est gravement bloquée ou quand un jeune à commis un délit, le juge de la jeunesse peut imposer une mesure. Nous parlons alors d'un placement contraint.

« De Waai » est un centre d'accueil, d'orientation et d'observation, qui est reconnu et subsidié par le ministère de la communauté Flamande dans le département de la protection de la jeunesse pour garçons entre 12 et 18 ans.

Les jeunes les plus âgés résident dans le groupe « De Pion » les plus jeunes se retrouvent dans le groupe « De Hinkstap ». Dans chaque groupe, il y a environ huit jeunes.

Seulement le Service pour la protection de la jeunesse ou le Tribunal de la Jeunesse peuvent envoyer des garçons vers notre centre. C'est donc cette « instance de renvoi », qui, après avoir profondément examiné la situation de votre fils, décide sur l'admission et sortie du centre.

Le Service pour la protection de la Jeunesse interviendra sur la demande de tiers concernés. (parents et fils). Ce service -ci examine la situation et fait des propositions avec lesquelles les parents et le jeune peuvent être d'accord. Alors, nous parlons d'une intervention volontaire.

Parfois parler n'apporte plus d'aide (temporairement). Souvent beaucoup de chemins ont été essayés et la cohabitation entre parents et fils s'avère être devenu très difficile.

Des deux côtés, on va parfois trop loin dans la façon où l'on essaye d'exprimer que la situation est devenu impossible à vivre. Souvent les mots durs et même parfois les coups involontaires suivent, ce qu'on regrette après.

Quand la situation est gravement bloquée ou quand un jeune à commis un délit, le juge de la jeunesse peut imposer une mesure. Nous parlons alors d'un placement contraint.

De Waai est une des possibilités que le tribunal de la jeunesse ou les conseillers pour la protection de la jeunesse peut choisir pour faire aider un jeune.

De Waai est un centre qui offre une aide et des services spécialisés. Nous considérons les garçons et leurs parents comme clients. C'est notre devoir de travailler pour et avec nos clients. Nous voulons adapter notre offre à leur demande. Nous remarquons que chacun a une demande d'aide au début du séjour. La demande d'aide n'est pas encore claire au début et demande encore à être bien et correctement exprimé. Notre équipe veut créer le temps pour tout le monde pour arriver à raconter son histoire, poser ses questions et pour chercher ensemble après des réponses sensées. La demande d'aide du jeune et de ses parents et la demande de l'instance d'envoi, sont la base de départ pour le travail que nous réalisons.

Pendant le séjour de votre fils, nous essayons de préciser et expliciter les questions et les espérances qui ont été exprimées au début en dialogue avec toutes les parties concernées. Le but est à tout instant de chercher des réponses qui se rapprochent le plus possible de ce que les clients trouvent important eux mêmes.

Notre mission

Après avoir entendu toutes les parties concernées et avoir analysé la situation, le conseiller ou directeur de l'aide de la jeunesse a décrété que la situation de votre fils forme un problème assez important sur lequel il nous charge de le prendre chez nous, pour un accueil, une observation ou une orientation.

« De Waai » accomplira cette tâche de façon professionnelle. Nous tiendrons compte de chaque partie concernée. Nous espérons que notre attitude de respect, d'acceptation et de patience puisse résulter dans une collaboration positive de votre part et de celle de votre fils.

C'est notre tâche de nous pencher profondément, avec votre fils et avec vous, sur la situation problématique aussi bien à la maison, qu'à l'école, que dans les loisirs. Nous essayons de retrouver comment la situation a pu commencer et pourquoi il est difficile de la changer. Nous essayons de nous former une image de ce que chaque partie trouve ou ne trouve plus réalisable au futur. Ensemble, nous cherchons les forces positives qui sont encore présentes et nous vous aidons à en voir les opportunités.

N'attendez pas de miracles, le temps que votre fils reste chez nous suffit rarement pour faire réellement évoluer la situation. Nous nous cibons surtout sur les premiers pas, des changements possibles et sur la formation d'un ensemble de conseils qui peuvent aboutir à une solution considérable de la situation.

Nous voulons faire tout notre possible pour atteindre au moins déjà une amélioration, or nous ne sommes rien sans votre coopération.

Avec respect et concertation

Il n'est pas notre tâche (et encore moins notre but) de chercher les coupables. Par contre nous voulons voir qui peut prendre sa responsabilité à quel moment pour résoudre les problèmes d'une autre façon une prochaine fois. Nous ferons aussi régulièrement appel aux sentiments de responsabilité de votre fils. Nous partons du principe que chaque enfant et parent garde un lien entre eux, à travers tout. Ce n'est pas un séjour dans le centre « de Waai » qui va interrompre cette liaison.

De Waai est une maison de Don Bosco.

La chaleur, littéralement et au sens figuré, est importante pour les jeunes qui sont dans une période de difficultés avec eux-mêmes et les autres. Vivre les choses ensemble, parler, penser, apprendre, étudier, jouer, aller en randonnée, s'arrêter auprès des choses de la vie ensemble... leur donnent des possibilités de se découvrir et de découvrir les autres. Nous voulons respecter chaque jeune avec sa propre personnalité et son propre caractère, ne pas les brusquer de façon imposante, mais les aider à retrouver un chemin dans le calme et d'une façon bien réfléchi.

Dans cette maison, nous avons des règles bien définies qui doivent rendre possible la vie en commun. Elles sont aussi nécessaires pour donner aux jeunes la possibilité de se montrer. Les règles doivent être respectées par tout le monde. Ne pas suivre les règles se fait suivre par une sanction appropriée. Après une exécution correcte de la sanction, nous sommes à nouveau prêts à donner de nouvelles chances.

Mais avant tout nous voulons rester raisonnable et humain. Votre fils recevra à chaque fois la possibilité de prendre sa responsabilité. Il aura la possibilité de mériter ses libertés. Nous sommes ouvert au dialogue et beaucoup est possible si les choses se passent dans une atmosphère honnête et raisonnable.

Un mot d'explication

Accueil...

Le séjour de votre fils dans notre centre est temporaire et c'est en attendant une solution plus durable, qu'on connaît souvent e préalable. La période de séjour est limitée à un maximum de 60 jours.

Nous accueillons votre fils. Il suit un programme de jour dans le centre « de Waai » ou continue ses activités hors de notre centre.

En cas d'accueil ce sont surtout les éducateurs qui travaillent avec votre fils dans le groupe. L'assistant(e) sociale peut travailler avec vous pour toute question concrète.

Orientation...

Au moment où votre fils arrive dans notre centre, il n'est pas clair quelle est exactement la nature des problèmes et encore moins comment nous pouvons envisager les solutions possibles. Grâce à l'introduction de votre fils dans notre centre tout le monde peut retrouver le calme.

Nous voulons nous former une vue globale et détaillée de ce qui se passe et du problème en son contexte. Nous guidons votre fils à travers son séjour ici. Notre assistance est ciblée sur l'avenir : « qu'est ce qui peut être le plus favorable pour votre fils après de Waai? Plusieurs collaborateurs spécialisés de l'équipe d'orientation travailleront avec votre fils. Votre fils aura régulièrement un entretien avec le **psychologue** ou l'**orthopédagogue** pour parler et pour des raisons d'examination. L'**assistant(e) sociale** s'occupe des contacts entre votre fils et le monde extérieur. Il/elle veut vous parler régulièrement. Il/elle peut prendre contact avec des personnes et services importants (la famille, l'école, personnes qui vous ont aidés au paravent). Les éducateurs s'occupent du suivi dans le groupe. Un des **éducateurs** deviendra accompagnateur personnel de votre fils. Votre fils peut s'y adresser en confiance pour toutes les petites et grandes choses de la vie quotidienne. Cette personne observe le comportement de votre fils de plus près dans le groupe, et envers d'autres jeunes, quelles sont ses évolutions et son dévouement, et cherche quelle approche est la plus efficace...

Le psychologue / orthopédagogue, l'assistant(e) sociale et l'**accompagnateur personnel** forment ensemble la cellule d'orientation. La cellule d'orientation se réunit régulièrement pour revoir de quelle façon ils peuvent faire pour apprendre encore mieux à connaître votre fils et voir quels points de travaille doivent avoir priorité à son sujet.

Le directeur est responsable pour la gestion globale du centre. Il veille à ce que votre fils puisse recevoir l'aide et les services auxquelles il a droit.

Le **conseiller ou directeur de l'aide à la jeunesse** veut rester au courant de l'évolution du séjour de votre fils. Nous lui envoyons régulièrement rapport de nos recherches et observations. Après une quinzaine de jours, nous invitons le délégué du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) pour un entretien de conseils. Nous y réfléchissons profondément sur l'avenir de votre fils après son séjour chez nous. Après cet entretien, nous vous à discuter à ce propos . À la fin du séjour, nous rédigeons un rapport écrit que nous transmettons à l'instance de renvoi. Aussi en cas d'orientation une admission a une durée maximale de 60 jours.

Observation...

Le but d'une période d'observation est fort comparable à celle d'une orientation. En cas d'observation, nous avons la possibilité de collaborer pendant 120 jours. Des points d'attention et de travail importants peuvent être traités d'une façon plus approfondie et certaines solutions peuvent être essayées.

Convenances importantes

Visites...

Nous pensons qu'il est important que votre fils garde contact avec son environnement habituel. La famille peut venir en visite le samedi entre 13h30 et 15h30. En semaines, les visites sont également possibles après rendez-vous téléphonique. C'est précisément le but que nous avons un entretien avec vous.

Les personnes ne faisant pas partie de la famille peuvent obtenir un rendez-vous pour une visite après permission explicite. Ils peuvent nous téléphoner à ce but et nous demander un rendez-vous. Les Visites ont toujours lieu dans notre centre.

Correspondance...

Votre Fils peut librement écrire des lettres et recevoir sa correspondance, sauf si le juge de jeunesse le défend explicitement.

Occupations journalières...

Nous souhaitons que votre fils puisse continuer le plus possible ses activités normales pendant son séjour dans notre centre. Dès que possible nous considérons les possibilités de pouvoir reprendre les activités scolaires. Si ceci n'est pas possible immédiatement pour l'une ou l'autre raison, votre fils recevra un programme adapté dans notre centre de formation (théorie, pratique et sport).

Certains jeunes ont plus besoin de trouver une expérience de travail positive. Si c'est le cas pour votre fils nous chercherons une possibilité de contrat d'apprentissage ou un endroit de stage. Pour arriver à ce but nous en délibérons avec les parents et la partie qui a fait suivre votre fils à notre centre, certainement si votre fils est en état de scolarité obligatoire. À côté du programme obligatoire, il y a certainement une possibilité de détente et de passe-temps personnel.

Le programme obligatoire est suivi par tout le monde, une exception sur cette règle n'est admise qu'en cas de raison valable.

Ceci compte également si votre fils avait avant son séjour un passe-temps structuré (p.e. club sportif ou mouvement de jeunesse) il est possible d'envisager s'il est possible de continuer cette activité depuis notre centre.

Argent...

Pendant le séjour chez « De Waai » les jeunes disposent librement de l'argent qu'ils ont reçus de leurs parents ou qu'ils reçoivent de la famille. De la part de la Communauté Flamande, chaque jeune reçoit hebdomadairement (dépendant son âge) une certaine somme d'argent.

Savoir gérer l'argent et apprendre à budgéter est aptitude importante dans la vie à laquelle nous souhaitons veiller de près dans notre centre d'orientation. Nous faisons la proposition d'accompagner le jeune le plus possible à ce propos selon l'âge. Avoir trop d'argent en poche est en général dangereux. Nous offrons la possibilité de laisser de l'argent en sécurité et de le mettre sur une carte d'argent personnel (comparable à un compte en banque). Les parents peuvent depuis le début du séjour donner des directives à ce propos. Chaque accompagnateur suivra le jeune en ses dépenses et si nécessaire, il en parlera et guidera le jeune.

Nous demandons au départ de notre assistance une avance de 15 euros, qu'est mise sur une carte électronique de garantie. Au cas où le jeune endommage intentionnellement sa chambre, une bicyclette, les meubles, immeubles ou du matériel, il devra le dédommager par cette garantie. Si les frais dépassent les 15 euros et le jeune ne peut payer lui-même, les parents seront concernés dans un plan de dédommagement.

Tous les jeunes n'ont pas un comportement destructif, dans ce cas les parents peuvent faire le choix de donner la garantie de 15 euros à leur fils, en faites il lui prête l'argent en bonne entente. Une autre possibilité existe en mettant de côté un tiers de l'argent payé par la Communauté Flamande jusqu'à ce que les 15 euros soit atteints.

Conversations...

Nous voulons écouter votre histoire. Chacun a son histoire. C'est dans l'ensemble des histoires que l'on peut trouver des éléments nécessaires pour les fondements de l'avenir. Aux cours des séjours de votre fils nous attachons beaucoup d'importance au fait d'avoir régulièrement un entretien avec vous. Nous espérons également pouvoir compter sur votre collaboration à ce niveau. Nous voulons écouter chacun avec respect. Nous croyons que vous et votre fils possèdent les forces nécessaires pour aboutir à une amélioration de la situation. À la fin du séjour, un entretien a lieu où nous donnons conseil, après cet entretien nous tenons à vous voir pour une conversation finale. En règle nous partons du droit de chaque enfant de voir ses parents. Et nous essayons également de voir les parents tous les deux comme partie pendant le séjour. Dans une situation de divorce nous ne prenons jamais partie pour aucun des parents. Aussi bien le père que la mère sont importants chacun de leur façon ! Raison pour laquelle nous souhaitons toujours travailler avec chacun des parents.

Religion et culture...

De Waai est une maison de Don Bosco. Ce qui veut dire que nous attachons beaucoup d'importance aux valeurs de « respect, tolérance, raisonnable et cordialité réciproques » aussi pour les jeunes d'aujourd'hui. De Waai a une inspiration chrétienne. Nous respectons par contre la religion et culture de chacun. Nous insistons à ce que les jeunes se traitent à une façon raisonnable. Dans une maison de Don Bosco chacun reçoit à chaque fois les mêmes chances, n'importe sa race ou religion. Dans la routine journalière, nous faisons le choix dans notre maison de commencer et terminer la

journalisé par un moment de réflexion, pendant lequel nous voulons offrir au jeune la possibilité de s'interroger à propos de leur propre personne en relation avec les autres. Chaque dimanche matin, l'éducateur s'occupe d'organiser un court moment de réflexion. Nous essayons de garder ces moments de méditation très respectueux envers ceux qui suivent une autre religion. Il y a la possibilité de demander ne pas avoir à participer à certaines fêtes religieuses. Nous vous demandons explicitement de bien vouloir nous communiquer avec quels aspects religieux et culturels vous souhaitez que nous tenions compte pendant le séjour de votre fils. Nous pensons à ce sujet aux habitudes alimentaires et soins médicaux, par exemple.

Chambres...

Votre fils aura une propre chambre à sa disposition pendant son séjour. Chaque garçon reçoit une clé de sa chambre.

Nous voulons que les jeunes qui suivent votre fils dans cette chambre puissent également avoir accès à une chambre entretenue. Votre fils devra payer 15 euros de caution qui lui sera retourné au cas, il quitte notre centre correctement.

Nous aidons votre fils à entretenir sa chambre comme il faut, il y fera le ménage lui-même une fois par semaine, chaque matin, il rangera sa chambre. Deux fois par jour les jeunes ont une période qu'ils passent obligatoirement en chambre. Ils doivent apprendre à s'occuper de façon individuelle avec leurs études ou loisirs. La musique est admise, mais nous demandons explicitement de respecter le calme et la vie privée des autres. La télévision se regarde en groupe. Un écran dans la chambre n'est admis que pour console de jeux ou ordinateur.

Les frais...

Le centre est subsidié par le gouvernement Flamand. Ce qui veut dire que le séjour à notre centre est en principe gratuit. Néanmoins il est possible que l'instance qui vous envoie vers notre centre vous oblige à payer une contribution au Service de l'aide à la Jeunesse. Les allocations familiales sont versées par l'office nationale d'allocations familiales en parties : 2/3 du montant concernant votre fils sera versé au Service de l'aide à la Jeunesse et 1/3 sera versé sur un compte d'épargne pour votre fils ou directement sur votre compte, dépendant de ce qui a été décidé par le conseiller ou directeur de l'aide à la jeunesse.

Le groupe...

Les garçons vivent plus ou moins par huit dans un groupe, et sont professionnellement guidés par les éducateurs. Ces derniers contribuent aussi à un climat de groupe le plus positivement que possible. Ils soutiennent votre fils dans ses contacts journaliers avec les autres membres du groupe.

Santé...

Le docteur qui est lié à notre centre passe une fois par semaine. Chaque nouveau venu est examiné dans la première semaine de son séjour. Pouvons-nous vous demander de nous mettre au courant de la situation de santé de votre fils. Il est entre autres important pour nous de savoir si votre fils suit un traitement quelconque ou s'il doit prendre des médicaments. Pour de raisons administratives, nous vous demandons de nous laisser également quatre vignettes auto-adhésives de la mutualité. Nous avons aussi besoin de la carte SIS en cas de nécessité en pharmacie ou hôpital.

Tabac...

En aucun cas nous voulons stimuler que les jeunes fument. Ceux qui entrent non-fumeur ont donc aussi une interdiction formelle de fumer n'importe l'âge !

En principe il y a la possibilité de fumer à partir de 14 ans à certains moments et à certains endroits, si les parents donnent permission. Les jeunes de 14 ans du groupe « hinkstap » qui ont la permission de leurs parents pour fumer ne peuvent pas acheter le tabac ou cigarettes chez nous. Les parents doivent leur procurer cela eux-mêmes. Les jeunes qui ont 16 ans et plus décident eux-mêmes s'ils fument ou pas. Si les parents ne sont pas d'accord, nous offrons de l'aide pour essayer de trouver un accord.

Coopération avec les parents...

C'est avec plaisir que nous souhaitons travailler avec vous. Vous l'avez déjà lu, notre assistant(e) social aura un contact régulier avec vous. Vous serez impliqué en ce qui concerne le séjour de votre fils dans notre centre. Nous aimons entendre vos souhaits et espoirs et délibérer avec vous sur les sujets importants (l'école, les règles, les week-ends). Nous investiguons avec vous la situation et cherchons avec vous quelles sont les possibilités. Il est évident que vous êtes le premier que nous mettons au courant en cas de problèmes et difficultés. Vous serez aussi concerné dans les entretiens de conseils à la fin du séjour. Nous espérons que vous allez pouvoir souscrire nos conseils et nous sommes prêt à vous soutenir pour arriver à les réaliser. Après le séjour de votre fils, vous pouvez encore nous contacter à tout instant. De temps en temps laissez nous savoir comment vont les choses avec votre fils et sachez que vous êtes le bienvenu avec vos questions.

Règlement pour le téléphone...

Notre centre est toujours joignable au 09/377.48.49.

Nos assistant(es) sociales peuvent également être contacté sur leurs GSM.

pour Hinkstap : 0476/77.00.23

pour Pion : 0476/77.00.09

Les parents et la famille peuvent téléphoner en directe pendant les heures de chambre (entre 19h et 20h). Nous demandons aux parents de choisir le n° de GSM personnel de leur fils pendant ces heures. Si votre fils ne possède pas de GSM, vous pouvez

évidemment le joindre par un de nos numéros de téléphone pendant les mêmes heures.

Vous pouvez utiliser le n° fixe 09/ 377 48 49 soit le n° de GSMs pour hinkstap 0476/ 77 15 88; pour Pion 0473/89.17.39 Votre fils peut utiliser son GSM conforme

les règles du groupe ou en accord avec les éducateurs. Les GSM sont confisqués par les éducateurs entre 20 h et le matin.

Vacances...

Dans notre centre, nous suivons le calendrier des vacances scolaires. Il s'ensuit que tous les jeunes restent dans le centre pendant le long de la journée. Les programmes d'études sont alors remplacés par des programmes de détente.

Cinq fois par ans, les garçons partent en randonnée. Pendant les vacances courtes, nous faisons un choix pour la randonnée active pleine d'aventures de trois jours.

Pendant les grandes vacances, nous prenons le sac à dos pour une dizaine de jours.

Ces randonnées ont comme but d'élargir le champ. Les jeunes doivent coopérer ensemble, monter leurs tentes eux-mêmes et se préparer à manger eux-mêmes. Ceci leur demande un dévouement qui n'est pas évident. Les éducateurs doivent avoir beaucoup de patience et les encourager beaucoup pour les aider à persévérer. Mais les buts finaux sont toujours atteints ce qui est une victoire, le sentiment d'avoir accompli quelque chose est fantastique. Les ampoules aux pieds), les piqûres de moustique, les saucisses brûlées sont vite oubliées. Ce qui reste est un sentiment de fierté. Un cadeau que nous aimons leur faire.

Interdit ! ...

Drogues, alcools, armes, agression (aussi bien verbale que par acte), sont strictement interdites dans le centre « de Waai ». Tout abus sera suivi par une sanction adaptée. Les parents et l'instance de renvoi sont mis immédiatement au courant. Ce dernier peut décider d'interrompre ou d'arrêter le séjour. L'équipe du centre « de Waai » peut à chaque moment demander à un jeune de participer à un test de drogues. Si le test démontre la prise de drogues une interdiction de sortir les week-ends peut en suivre. Toute arme est confisquée immédiatement et si nécessaire, la police vient faire constat et rédiger un procès-verbal. Une agression peut amener à une exclusion (temporaire) du groupe.

Le linge

Votre fils a la possibilité de laisser faire sa lessive une fois par semaine dans le centre. Il est évident que vous pouvez faire sa lessive vous-même si vous le souhaitez.

Règles pour les week-ends

Le premier week-end, votre fils reste dans « le Waai ». Nous voulons d'abord apprendre à mieux le connaître, et faire mieux connaissance de vous aussi. à partir du deuxième week-end, il peut rentrer chez vous, sauf si de sérieux arguments contre sont présenté par vous, votre fils, le conseiller ou directeur de l'aide à la jeunesse, ou « de Waai ». Chaque jeune qui part en week-end peut quitter le centre vendredi à partir de 16h30 et doit être de retour le dimanche entre 18h30 et 19h30. Nous demandons explicitement de respecter ces heures.

Si vous souhaitez reconduire votre fils plus tôt, il est important de nous mettre au courant par téléphone bien à temps, pour que nous puissions faire le nécessaire pour le recevoir. Parfois un week-end complet n'est pas immédiatement réalisable pour l'une ou l'autre raison, en ce cas nous pouvons envisager la possibilité d'une visite d'un jour. Après le week-end, nous aimons entendre comment cela c'est passé.

Loi sur la vie privée...

Vous comprendrez que nous avons besoin de beaucoup d'information pour pouvoir exécuter notre tâche.

- Les traitements de données à caractère personnel sont soumis à la loi belge du 8 décembre 1992.
- Les données sont strictement confidentielles et ne sont utilisées pour aucun autre but que l'assistance qui vous est donnée.
- Au départ de la période d'aide chaque partie concernée de près à la situation du client reçoit un document informatif sur l'application de la loi sur la vie privée

Le traitement des données est inscrit dans le registre des traitements automatisés de données à caractère sous le numéro 96005/08006. Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous diriger vers Commission pour la protection de la vie privée, place Poelaert 3, 1000 Bruxelles. Si vous souhaitez prendre connaissance de vos données ou les corriger vous pouvez envoyer un écrit à la direction du centre pour accueil, orientation et observation De Waai, Zuidmoerstraat 158 te 9900 Eeklo

Droits des Clients

Notre centre veut traiter ses clients d'une façon correcte et raisonnable. Raison pour vous faire certaines promesses, qui sont reprises dans notre CODE, dont vous retrouvez un aperçu ici :

- Vous avez le droit de recevoir une intervention de qualité, une aide optimale par une équipe experte en la matière.
- Chaque intervenant travaille et collabore de façon concrète et positive avec ses collègues et les autres services.
- Chaque collaborateur du centre se présente à vous avec nom et fonction.
- Notre intervention est ciblée sur une analyse des problèmes, un accompagnement, et la formulation d'un conseil pour le futur.
- Dans notre travail, nous cherchons à améliorer le lien entre parent et fils.
- Nous voulons aider à chercher la forme d'intervention la plus efficace.
- Vous êtes approché d'une façon polie et respectueuse par chaque collaborateur et nous respectons toute opinion, croyance et vie privé
- Dans notre rapportage, nous voulons donner une attention maximale aux capacités et possibilités de croissance de nos clients.
- Nous ne vous reprenons que les tâches qui sont strictement nécessaires à notre intervention.
- Vous avez droit à une information complète et compréhensible sur l'évolution du séjour de votre fils et sur les buts que nous essayons de réaliser à son égard.
- La collection d'informations forme une partie importante de notre mission. Nous délibérons avec vous ou et quand nous obtenons ces informations.
- Chaque collaborateur lié à notre centre est également lié au secret professionnel.
- Vous pouvez vous diriger vers chaque collaborateur de notre centre pour poser vos questions ou pour poser vos questions et exprimer vos éventuels mécontentements. Si on ne peut vous proposer une solution le directeur est toujours prêt à vous écouter... Des plaintes graves peuvent être dirigé par écrit vers le directeur qui fera une recherche et vous informera par après. Vous Pouvez aussi vous retrouver près du conseiller du Tribunal de la Jeunesse avec vos plaintes. Vous pouvez téléphoner (même anonyme) sur la ligne spéciale de l'Assistance à la Jeunesse avec vos questions et plaintes: 0800/900 33. Le lundi de 9h à 13h, le mercredi et le vendredi de 13h à 18h.

Pour finir

Nous nous réalisons qu'une admission à notre centre n'est évidente pour personne. Raison pour laquelle nous sommes toujours à votre disposition pour vous écouter ou vous donner notre avis. Sachez par contre que nous ne sommes jamais les personnes qui décident du refus ou de l'admission de votre fils ici. Nous recevons la tâche de l'instance de renvoi et nous essayons de l'accomplir au mieux possible en délibérant avec les parties concernées.

Pour rendre la collaboration et la cohabitation possible il est indispensable d'avoir une base sérieuse de règles et accords.

Nous partons du principe que tout le monde a droit à des informations correctes et claires.

Dans ce dépliant nous avons essayé de vous donner les informations de cette façon. N'hésitez pas de nous demander sur tous ce qui ne vous est pas clair. Faites nous également savoir si ce dépliant a des déficits, cela nous donne la possibilité de faire mieux pour les parents qui vous suivent.

Avec ceci, chers parents, le premier pas du séjour de votre fils a été pris.

Nous espérons que cela peut aussi signifier le premier pas vers un autre avenir

Au nom de toute l'équipe de centre « de Waai »

Marleen Martens
Michel Rotsaert
Assistants sociaux

Jan Artois
Directeur

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.